



SNCF RÉSEAU DIGITALISATION

ASTI¹ VERSUS ESTI²

POURQUOI CETTE TRANSFORMATION ?

Pour l'entreprise, la création d'ESTI a pour vocation de recentrer les métiers sur les activités du domaine ferroviaire en les digitalisant pour simplifier les usages.

¹ Agence service télécom et informatique.
² Établissement service télécom informatique.

CE QUE L'ENTREPRISE A ACTÉ AUJOURD'HUI

- **Les ESTI seront** sous la responsabilité des directeurs des zones de production.
- **Le rattachement** administratif sera au niveau de la DZP, mais aussi au niveau des UP.
- **L'entreprise** ne souhaite pas appliquer le modèle de *Maintenir demain* pour ce projet.
- **Les DPx** resteront dans la ou les nouvelles organisations.
- **Le périmètre** des administrateurs Réseau évolue : moins de bureautique, pour plus de ferroviaire.
- **Les parcours** ne seront pas modifiés.
- **Une réflexion** sur les astreintes est menée pour les améliorer.
- **Les demandes** de draines se feront auprès des infrapôles.
- **Les agents** des fonctions support seront rattachés sur les ESTI.
- **L'entretien** des bornes GSM-R se fera par les équipes territoriales.

CONCERNANT LA DIGITALISATION

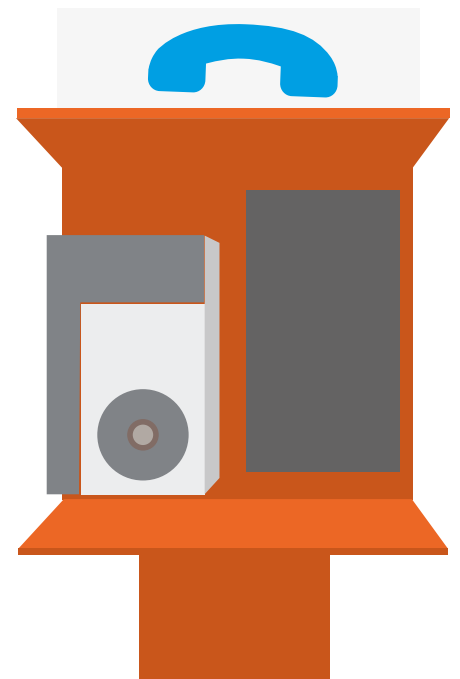
Il s'agit de s'adapter pour servir les grandes transformations du réseau (CCR, ERTMS, FRMCS – future *railway mobile communication system* –, la 5G, etc.).

CONCERNANT LES ACTIVITÉS

Il s'agit de faire plus de réseaux et de systèmes numériques, plus de fibre optique, plus de radio. Le but consiste à aller plus loin dans la connectivité, avec moins d'anciennes technologies (technologies ferroviaires, cuivre, etc.).

CONCERNANT LES MÉTIERS

Les agents télécom seront davantage orientés vers le numérique et les informaticiens tournés vers l'informatique industrielle. Pour finir, les métiers câbliers seront impactés par l'intensification des usages de la fibre. ...





L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

- Pas de modification de LPA.
- Pas de modification des métiers.
- Évolutions des missions.
- Pas de modification sur les évolutions des régimes de travail.
- Formations prévues (exemple : GSMR).
- Application du GRH 00910.

CE QUI RESTE À DÉFINIR

- Le nom ESTI peut être modifié : le modèle de l'Île-de-France n'est pas une référence.
- Le découpage des secteurs sera étudié en local.
- Évolution sur les effectifs en fonction de la charge.
- Transfert de charge en étude.
- Impact sur les IRP.
- Localisation du siège, des services RH, du pôle sécurité, du pôle GEF et des affaires générales.
- Nombre de véhicules par agent ou par groupe d'agents.

L'UNSA-FERROVIAIRE, EN VIGILANCE ACCRUE

Bien que l'entreprise montre un désir de dialogue social en acceptant de procéder à des concertations spécifiques de projet (CSP) nationales dans un premier temps, puis sur les zones de production et en prenant en compte les remontées des syndicats sur l'organisation actuelle, vos délégués restent néanmoins très attentifs sur la mise en œuvre de ce projet.

POUR L'UNSA-FERROVIAIRE

Le fait que l'entreprise n'utilise ni le modèle *Maintenir demain* ni celui de l'ESTI IDF est le gage d'une volonté affichée par le chef de projet quant à une réflexion collaborative sur la nouvelle organisation. Vos

représentants UNSA veilleront à ce que l'organisation des nouveaux établissements soit en adéquation avec les problématiques du terrain.



LES DATES CLÉS

CSP

- Les 30 janvier et 27 février.

PRÉINFORMATION EN CSE CENTRAL

- Le 21 février.

CRÉATION DES ESTI

- La date prévue est le 1^{er} janvier 2025, mais elle peut être retardée selon l'avancée des travaux.

REPRISE DE GSMR

- Mars 2025.

L'UNSA SAURA ÊTRE VIGILANTE SUR LES ÉVENTUELLES SUPPRESSIONS DE POSTES QUE CELA POURRA ENGENDRER. UNE ATTENTION SERA ÉGALEMENT PORTÉE SUR LES NOTATIONS AU VU DU CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE.

VOS DÉLÉGUÉS UNSA SERONT ÉGALEMENT FORCE DE PROPOSITIONS, TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'AU NIVEAU LOCAL, TOUJOURS DANS LE BUT DE DÉFENDRE AU MIEUX LES INTÉRÊTS DES AGENTS.



UNSA-FERROVIAIRE